

Financement des programmes établis

Monsieur le Président, je sais que lorsque nous discutons d'amendements, il n'est pas habituel de citer des cas précis, quoique rien ne l'interdise. Il me semble qu'il est opportun d'évoquer l'impact qu'aurait l'absence d'un amendement comme celui que nous proposons sur une collectivité, sur 500 étudiants à plein temps et à temps partiel et sur leur famille. Il est certainement justifié d'évoquer les regrettables conséquences que ces étudiants auront à subir du point de vue financier et sur le plan de la carrière. Les conséquences sont incalculables.

J'invite le secrétaire d'État à se remémorer certaines conversations de jeudi dernier. Je lui demande de se rappeler l'origine de ces plaintes et de ces très graves problèmes qui touchent des centaines de jeunes et une collectivité toute entière, où le chômage oscille actuellement entre 24 et 30 p. 100. Je lui demande de comprendre que, en acceptant un amendement comme celui que nous proposons aujourd'hui, il pourrait éviter les graves problèmes que nous subissons actuellement. Je presse le ministre, le gouvernement et tous les députés de s'orienter dans cette direction.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je regrette de signaler au député que son temps est écoulé.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, il est très important pour un homme de s'appuyer dans la vie sur certains principes. De toute évidence, un parti politique doit également avoir des principes. Toutefois, quand on commence à confondre ce qui est personnel et politique, on transige avec ses principes personnels, on fait bon marché de ses valeurs personnelles. Après, on ne représente plus rien pour personne.

Je trouve séduisant le principe selon lequel le gouvernement fédéral doit assumer une certaine responsabilité en matière d'enseignement, notamment au niveau postsecondaire. Toutefois, je ne crois pas que nous devions pousser le souci de la politique au point d'adresser des reproches à mauvais escient. Je ne peux pas parler de toutes les provinces au Canada, mais uniquement de la situation propre à la région de l'Atlantique. Il n'est pas étonnant que le NPD ne compte aucun représentant dans la région de l'Atlantique. Il lance ses attaques sans discernement à la Chambre.

Les provinces de l'Atlantique négocient depuis des années avec le gouvernement fédéral pour être en mesure de soutenir les programmes que recommandent les autorités centrales, que ce soit pour les soins hospitaliers, l'aide sociale, le régime d'assurance-maladie ou l'enseignement postsecondaire. Nombreux étaient ceux qui espéraient, quand la formule globale de financement a été établie après quatre décennies de négociations et de programmes à frais partagés, que le gouvernement fédéral respecterait effectivement ce qu'on estimait être ses engagements et ses intentions. Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a révélé qu'un déficit de 234 millions de dollars dans le budget qu'il est sur le point de déposer est imputable au fait que le gouvernement a manqué à ses engagements et n'a apparemment pas donné suite à ses intentions. Que peut faire une provinces aux moyens limités?

Je suis plutôt étonné que la motionnaire, qui connaît le Nouveau-Brunswick, ne se soit pas attaquée en premier lieu au gouvernement fédéral et seulement en deuxième lieu aux provinces, si elle le souhaitait, à propos du déficit de 234 millions qu'accuse la province dont elle est originaire. C'est une chose très grave.

Mme Jewett: Ce n'est pas dans la motion.

M. McCain: Je me borne à signaler que le député est originaire du Nouveau-Brunswick.

Mme Jewett: Et fière de l'être.

M. McCain: Je l'espère.

M. Kristiansen: Le premier ministre de la Colombie-Britannique l'est aussi.

M. McCain: Il ne se fait rien de mieux au Canada. Pourquoi n'admettons-nous pas que, en mettant sur pied le système de financement global, le gouvernement fédéral s'est de nouveau soustrait à l'engagement qu'il avait pris de faire ce qui était nécessaire et non de faire semblant. J'affirme sans équivoque que les provinces atlantiques ont le passé le plus glorieux qui soit. Nous attachons beaucoup d'importance à l'éducation. Cependant, il nous faut de l'argent. Si le gouvernement a réussi à leurrer toutes les provinces, je suis bien au courant de la situation dans l'ensemble des provinces atlantiques, dans la mienne en particulier. Si nous voulons faire cause commune pour voter cet amendement qui, je suppose, ne soulève pas d'objections, sans nous soucier qu'il faudra de l'argent pour lui donner suite, je pense que les habitants de la région atlantique auront bien des doutes sur les motifs des auteurs de cet amendement.

● (1540)

Je dois dire que le gouvernement a manqué à ses devoirs parce qu'il a leurré les provinces en voulant s'en attribuer le mérite. Il a eu aussi recours à d'autres moyens pour faire croire qu'il passait à l'action, mais que les provinces ne voulaient pas bouger. Il a agi ainsi pour l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire, étant même allé jusqu'à insérer une note avec les chèques de pension de la vieillesse pour affirmer que le gouvernement du Canada favorisait la gratuité des soins de santé et des services médicaux. C'est une exploitation politique flagrante de nos concitoyens du troisième âge sur le dos des contribuables. Elle donne à entendre que les autres partis de la Chambre n'adhèrent pas à cette idée. Nous y adhérons, bien au contraire. C'est un tour méprisable que le gouvernement pouvait nous jouer et qu'il nous joue effectivement.

Nous revoilà, avec les soi-disant amis du Canada à ma gauche et les soi-disant partisans de l'universalité, en train de critiquer les provinces qui n'en ont pas eu pour leur argent parce qu'elles n'ont pas accompli la tâche que le gouvernement fédéral s'était formellement engagé à financer.

M. Parker: On ne peut critiquer ce que nous avons fait jusqu'ici.